

Projet de loi

**modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création
d'une commission de surveillance du secteur financier**

Avis complémentaire du Conseil d'État

(11 octobre 2016)

Par dépêche du 18 juillet 2016, le président de la Chambre des députés a fait parvenir pour avis au Conseil d'État deux amendements au projet de loi sous rubrique qui ont été adoptés par la Commission des finances et du budget lors de sa réunion du 15 juillet 2016.

Les amendements étaient accompagnés d'un commentaire pour chacun des amendements et d'un texte coordonné du projet de loi sous rubrique.

Examen des amendements

Amendement 1 concernant l'article 1^{er}

L'amendement sous revue n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Amendement 2 concernant l'article 2

Le Conseil d'État prend acte des explications fournies par la Commission des finances et du budget au sujet de l'article 2, point 4°, ancien point d).

Ainsi délibéré en séance plénière, le 11 octobre 2016.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes